



## Porter plainte pour insultes et menaces

Par **sagesse14**, le **15/12/2008** à **09:14**

Bonjour, j'ai porté plainte vend. au commissariat contre mon ex-mari pour insultes et menaces à mon égard.  
Malgré que cela dure depuis 05 ans (j'en ai fait une dépression et mes filles ont vu un sphy), l'incident de jeudi soir a été la goutte d'eau qui a fait débordé le vase et j'ai donc pris mon courage à deux mains pour y aller.  
Cela s'est passé sur le parking de l'établissement scolaire de mes 2 filles (qui étaient présentes) et le proviseur a donc été témoin de l'incident (il sera entendu).  
J'ai déjà porté plainte contre lui pour coups et blessures, mais je n'ai eu qu'une simple lettre d'excuse car j'ai accepté une médiation et n'a pas été jusqu'au bout du fait des menaces qu'il me faisait. Trois mains courantes ont été faites à son égard. A ce jour, j'attends donc qu'il soit convoqué. Bien sûr lorsqu'il le sera, j'en serais de suite informé car il sera très en colère et j'aurais droit à des menaces pour que je laisse "tomber" la plainte. Chose que je ne ferais pas et je n'accepterais pas la médiation comme me l'a conseillé le gendarme qui m'a reçu pour mon dépôt de plainte. Donc, je souhaitais savoir quelles en seraient les conséquences de cette plainte et si je pouvais demander des dommages et intérêts. De plus, me conseillez-vous de prendre mon avocate. D'avance, je vous remercie.